



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 septembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la 15 ^{ème} délibération
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Claudie FRAISSE
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
15 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
19 ENTRELACS	T COCHET Claire	
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
22 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
23 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
26 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Guenaëlle	
27 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
28 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MERY	T ROULET Stéphane	
32 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
33 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
34 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
35 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
36 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
37 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	Arrivée après la 35 ^{ème} délibération
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Florian MAITRE
40 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
41 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

ONTEX Christiane CARRIER

En visioconférence :

GRESY-SUR-AIX Florian MAITRE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 septembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2024

Exécutoire le : 24 SEP. 2024

Publiée / Notifiée le : 24 SEP. 2024

Visée le : 24 SEP. 2024

FINANCES

Budget Principal

AP/CP 033 – Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Révision n°4

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 et du Plan climat 2020-2025, la rénovation du parc de logement privé est un enjeu prioritaire.

Une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2021 afin de préciser les outils à mettre en place ainsi que les objectifs quantitatifs et qualitatifs de rénovation.

Il a été décidé de mettre en place deux outils :

- Une Opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) afin de répondre aux enjeux suivants : précarité énergétique, autonomie des personnes, lutte contre l'habitat indigne, conventionnement du parc privé et lutte contre la vacance,
- Une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) pour accompagner les projets de rénovation énergétique.

L'objectif est de rénover de 1266 logements sur Grand Lac. Les aides seront attribuées aux propriétaires pour un montant total de 4 120 000 € sur la période 2022-2026.

Les aides de Grand lac ont fait l'objet d'une délibération en date du 23 novembre 2021.

Le budget global est inscrit au PPI.

Afin de mettre en place l'OPAH et la PTRE pour la rénovation de logement dans le parc privé, un marché public a été lancé et sera confié à un opérateur, qui aura pour mission d'accompagner sur la période 2022-2026 les propriétaires dans leurs projets de rénovation (accompagnement technique, administratif et financier). Le budget global est estimé à 920 000 € TTC.

Le montant global de l'Autorisation de Programme (AP) s'élève ainsi à 5 040 000 € TTC, décomposé en 4 120 000 € d'aides aux propriétaires et 920 000 € pour l'accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation.

À la suite du désengagement de la Région pour le financement des permanences de conseils sur la rénovation thermique des logements et la prise en charge par Grand Lac, il convient de les intégrer dans l'opération pour un montant estimé à 90 600 € sur 3 ans et d'augmenter l'Autorisation de Programme, pour la porter à 5 116 000 € TTC, dont 1 010 600 € TTC pour l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de rénovation.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 novembre 2021 approuvant le système d'aides financières en appui à la politique de l'habitat privé de Grand Lac dans le cadre de la mise en place d'une OPAH et de la PTRE

Vu la délibération du 22 février 2022 portant ouverture de l'AECP /APCP,

Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°1 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du 20 juin 2023 portant révision n°2 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du 16 février 2024 portant révision n°3 de l'AECP/APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°4 de l'APCP relatif à l'OPAH et à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

Aix-les-Bains, le 17 septembre 2024

Le Président,
Renaul BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 43
- Présents et représentés : 52
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP033 - PTRE_OPAH Révision 4 Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	APCP033 - PTRE/OPAH 2022-2025
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	154-19 et 154-19AP
Montant initial de l'opération :	TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	→ 5 040 000,00 euros
Montant actualisé (révision n°2) :	→ 5 040 000,00 euros
Montant actualisé (révision n°3) :	→ 5 040 000,00 euros
Montant actualisé (révision n°4) :	→ 5 130 600,00 euros
dont :	Animation : accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation
	4 120 000,00 euros
DEPENSES	
	Animation
	Aides
Dépenses réalisées 2022	0,00
Dépenses réalisées 2023	346 298,99
Dépenses programmées 2024	266 600,00
Dépenses programmées 2025	247 000,00
Dépenses programmées 2026	150 701,01
TOTAL	1 010 600,00
	4 120 000,00
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	5 130 600,00
TOTAL	5 130 600,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7 : Budget Principal AP/CP 033 - Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Révision n.4

Date de transmission de l'acte : 24/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 24/09/2024

Numéro de l'acte : d5135 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240917-d5135-DE

Date de décision : 17/09/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions